

**CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES DE LA MEDITERRANEE
C N I M**

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 6 056 220 euros

Siège social : 35, rue de Bassano – 75008 PARIS

Adresse temporaire : 63, avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS
662 043 595 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 24 MAI 2016

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire :

- Rapport de gestion du Directoire intégrant les éléments sur la gestion du groupe, auquel est joint le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce ;
- Rapport du Directoire ;
- Rapport du Conseil de Surveillance ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par l'article L. 225-68 du Code de commerce ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et des opérations qui sont traduites dans ces comptes ;
- Quitus au Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions prévues à l'article L. 225-86 du Code de commerce visées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions ;
- Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance ;
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur François Canellas ;
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Johannes Martin ;
- Nomination de Madame Sigrid Duhamel en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;

- Nomination de Monsieur Louis-Roch Burgard en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- Autorisation à donner au Directoire d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10% du capital social ;
- Approbation des engagements visés à l'article L 225-90-1 du Code de commerce relatifs aux engagements de retraite à prestations définies de Monsieur Nicolas Dmitrieff ;
- Approbation des engagements visés aux articles L 225-79-1 et L 225-90-1 du Code de commerce relatifs aux engagements de retraite à prestations définies de Monsieur Philippe Demigné ;

A titre extraordinaire :

- Rapport du Directoire ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation à donner de réduire le capital par annulation d'actions propres ;
- Modification des dispositions de l'article 15 des statuts relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil de Surveillance ;
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois ;

A titre ordinaire et extraordinaire :

- Pouvoirs en vue des formalités.